

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_093

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

SUBVENTION À LA
FONDATION AJD :
CHANTIERS ÉDUCATIFS
SAINT-CLAIR

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021019-D2021-093-DE

Rapport de : Fabien MANINI

Pour apporter des réponses concrètes aux problématiques sociales identifiées sur le quartier de Saint-Clair, Quartier de Veille Active (QVA), la Ville a lancé une large concertation du réseau partenarial local dès la sortie du confinement au printemps 2020.

Il en ressort un ambitieux plan d'actions qui se décline sur plusieurs axes : sécurité, accès aux droits, vie associative et sportive, prévention, accompagnement à la parentalité.

Dans ce contexte, pour agir auprès des jeunes les plus fragiles et en difficulté sur ce quartier, la Ville a impulsé la mise en place de chantiers éducatifs dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation AJD et les bailleurs sociaux implantés localement. Depuis plusieurs années, en effet, la Ville apporte son soutien financier à la Fondation AJD pour réaliser des actions de prévention. Les chantiers éducatifs constituent un outil de mobilisation des jeunes, de socialisation et de valorisation de leurs capacités à travers une expérience de travail. Ils s'inscrivent ainsi dans la politique globale et continue de prévention de la délinquance par l'insertion sociale des jeunes dans leur quartier, la sensibilisation au respect de leur environnement et permettent d'impulser plus largement une dynamique positive auprès des locataires.

Trois bailleurs sociaux ont souhaité s'engager dans ce projet et ont identifié pour cela des tâches d'embellissement de parties communes de leurs résidences du quartier :

- Un premier chantier a mobilisé six jeunes, de 15 à 19 ans, pendant les vacances d'avril 2021 pour des missions de mise en peinture de halls d'entrée au niveau de deux résidences gérées par Batigère Rhône-Alpes. Ce chantier a été très bien accueilli par l'ensemble des habitants.
- Le second chantier a mobilisé sept jeunes, de 14 à 16 ans, du 12 au 22 juillet 2021 autour de la réalisation d'une fresque murale extérieure avec l'intervention d'une artiste peintre et la végétalisation de bacs à fleurs au pied d'immeubles gérés par Sollar. Les locataires ont participé à l'élaboration de la fresque par le biais d'une consultation sur le choix des couleurs et des motifs.
- Un troisième chantier est programmé en octobre 2021, destinés à six jeunes de 13 à 17 ans, pour des missions de peinture du local poubelle et la réalisation d'un mur végétalisé au sein d'une résidence gérée par CDC Habitat.

Pour la mise en œuvre de ces chantiers éducatifs, le partenariat se répartit comme suit :

- les éducateurs de prévention de la fondation AJD repèrent et accompagnent les jeunes, assurent leur encadrement par une présence continue, s'assurent des conditions de travail, de sécurité du chantier, les inscrivent dans une dynamique collective, et créent du lien avec leurs parents ;
- les bailleurs sociaux fournissent les produits, le matériel et l'équipement nécessaires à la réalisation du chantier et sécurisent les lieux, financent le cas échéant l'intervention d'un encadrant technique ;
- la Ville prend en charge la gratification des jeunes leur permettant ainsi le financement d'un projet personnel.

La participation de la Ville pour ces trois chantiers s'élève à 4 000 €.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER une subvention de 4 000 € à la Fondation AJD pour financer la gratification des jeunes ayant participé aux trois chantiers éducatifs réalisés sur le quartier de Saint-Clair en partenariat avec Batigère Rhône-Alpes, Sollar et CDC Habitat ;

- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits en dépense, au compte fonction 422 R nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRÉSENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

